

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION PRÉVOYANT LA SUPPRESSION DU PLAFOND DE 2 P. 100—LES ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à une partie de la première question posée aujourd'hui par le chef de l'opposition, et je l'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu la nécessité d'indexer intégralement toutes les pensions sur la hausse intégrale du coût de la vie, et étant donné que la suppression du plafond de l'indexation pour le Régime de pensions du Canada est la clé de tout ce programme, le ministre est-il prêt à revoir son calendrier pour prendre cette mesure et présenter un bill tendant à modifier le Régime de pensions du Canada, ne serait-ce que pour supprimer le plafond de 2 p. 100 imposé à l'indexation annuelle?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il s'agit d'une question qui, comme l'honorable député le sait, requiert l'assentiment des deux tiers des provinces et des deux tiers de la population. Une réunion avec mes collègues est prévue pour le début de l'automne, et j'espère pouvoir présenter un projet de loi à cet effet dès la reprise de la session, cet automne, pourvu que j'aie l'assentiment des provinces.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné l'urgence de cet aspect de la question, le ministre va-t-il immédiatement entrer en communication avec les provinces pour voir s'il ne serait pas possible d'agir maintenant sans attendre qu'on ait fait l'accord sur les autres questions à l'ordre du jour?

[Français]

M. Lalonde: Non, monsieur le président.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

DEMANDE DE CRÉATION D'UNE FACULTÉ DE MÉDECINE TROPICALE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dirait-il si, étant donné l'augmentation galopante, depuis 1967, des cas de maladies tropicales attribuables à la politique de libre admission de visiteurs au Canada—dans le cas d'une maladie tropicale, l'incidence a passé de 19 à 848 en cinq ans—et la sérieuse pénurie de médecins spécialistes de ces maladies—il n'y a que la moitié du nombre requis—il envisagerait la création d'une faculté de médecine tropicale pour permettre aux médecins diplômés de se spécialiser dans ce domaine?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, je remercie l'honorable député d'avoir porté cette question à mon

Questions orales

attention. Il n'y a pas de plan défini à l'heure actuelle visant à l'établissement d'un tel institut. Cependant, des discussions sont en cours entre mon ministère, le gouvernement de l'Ontario et l'institut spécialisé à cette fin à Toronto, qui est relié à l'Université de Toronto. J'espère que nous pourrons en arriver à des conclusions à ce sujet au cours des prochains mois. Les discussions sont en cours à l'heure actuelle.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

LES CENTRES COMMUNAUTAIRES ESTUDIANTINS—DEMANDE DE DÉPÔT DU MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE—LA DATE DE LA MISE AU COURANT DU MINISTRE

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Est-il disposé maintenant à déposer le mandat de sa commission d'enquête au sujet des prétendues irrégularités à l'égard des centres communautaires estudiantins?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit bien clairement à la Chambre que le 22 février dernier, j'avais demandé un rapport complet à la Société centrale d'hypothèques et de logement sur les activités de la Co-operative College Residences Limited et de Tampold and Wells, au sujet des cinq centres communautaires estudiantins qui suscitaient une controverse.

M. Hellyer: Le ministre nous dirait-il quand il fut informé pour la première fois des allégations d'irrégularités au sujet du programme coopératif de résidences d'étudiants, y compris les témoignages recueillis au cours de l'examen préliminaire dans la cause n° 5275-71 de l'Ontario, et qui l'a mis au courant de la chose?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai expliqué à la Chambre, au sujet de ces témoignages et de cet affidavit, je n'ai pas entendu parler de la chose avant qu'il en soit question à la Chambre. Hier, le député de Calgary-Nord a fait mention d'un affidavit et je suppose que c'est de cela que le représentant de Trinity veut parler actuellement. Le député de Calgary-Nord a promis de me procurer une copie de cet affidavit, qu'il fera venir de Toronto.

M. Hellyer: Comment le ministre peut-il dire qu'il ignorerait la chose avant qu'il en soit question à la Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député doit sûrement se rendre compte qu'une question ainsi posée prête à controverse. Il amorce sa question en demandant comment le ministre peut expliquer telle situation. Encore une fois, le député comprend, j'en suis sûr, qu'une question ainsi posée est irrecevable.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de la poser différemment. Le ministre nous dirait-il pourquoi, à son avis, la Société centrale d'hypothèques et de logement, et notamment le contentieux de la Société, ne l'a pas informé plus tôt de ces graves allégations ou pourquoi le président de la Société ne l'a pas fait, étant donné surtout qu'il s'agissait d'un fait notoire dont la Société était au courant depuis deux ans environ?